



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

# BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

**SESSION 2022**

## SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Ingénierie, innovation et développement durable**

### ÉNERGIES ET ENVIRONNEMENT

**Jeudi 12 mai 2022**

Durée de l'épreuve : **4 heures**

*L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.  
L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.*

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.  
Ce sujet comporte 31 pages numérotées de 1/31 à 31/31.

Constitution du sujet :

|                                                  |           |
|--------------------------------------------------|-----------|
| <b>Partie commune (durée indicative 2h30)</b>    | 12 points |
| <b>Partie spécifique (durée indicative 1h30)</b> | 8 points  |

❖ La partie commune comporte 6 parties dont 2 au choix.

| À traiter obligatoirement                                                                                                                   | À traiter au choix                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Partie commune :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• partie 1</li><li>• partie 2</li><li>• partie 5</li><li>• partie 6</li></ul> | <b>Partie commune :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• soit la partie 3</li><li>• soit la partie 4</li></ul> <b>Une seule de ces 2 parties doit être traitée</b> |

❖ La partie spécifique comporte 3 parties qui sont toutes à traiter obligatoirement.

**Tous les documents réponses sont à rendre avec la copie.**

## **Complexe aquatique de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche**

### **Boiséo**



*source google*

- **Présentation de l'étude et questionnaire.....** pages 3 à 10
- **Documents techniques DT1 à DT11 .....** pages 11 à 16
- **Documents réponses DR1 à DR2 .....** pages 17 à 18

## Mise en situation

La noyade est la première cause de mortalité accidentelle chez les enfants.

*" La moitié des collégiens, en fin de sixième, ne savent pas bien nager "*, affirmait la ministre des Sports, Roxana Maracineanu, au Parisien en avril 2019.

L'accès aux piscines pour la plupart des jeunes français, surtout pour les ruraux, n'est pas toujours systématique. C'est dans ce contexte que la CCVB, Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, située dans le Bas-Rhin (67), a lancé une consultation relative à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'un équipement aquatique sur la commune de La Broque. Le cabinet d'architectes IPK Conseil a alors été retenu pour mener à bien cette mission.

L'équipement aquatique de La Broque a pour vocation prioritaire l'apprentissage de la natation pour les scolaires et une vocation complémentaire dans le secteur santé-détente, en réponse à une spécificité touristique assez forte de la vallée.

## Travail demandé

---

### Partie 1 : pourquoi le savoir-nager est-il un enjeu sociétal préoccupant ?

|                     |                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Question 1.1<br>DT1 | Sur copie, à partir du document technique DT1, <b>lister</b> les moments de la période de l'été 2018 où les pics de noyades sont les plus élevés.<br><b>Préciser</b> la particularité de cette année 2018. |
| Question 1.2<br>DT2 | À l'aide du document DT2, <b>indiquer</b> le nombre d'élèves concernés dans la communauté de communes de la vallée de la Bruche.                                                                           |

Le projet Boiséo représente une opération d'envergure pour la CCVB, engageant la collectivité sur un projet destiné à couvrir les besoins de la population pour au moins les trois ou quatre prochaines décennies. Le bureau d'études IPK Conseil a dû tenir compte de nombreuses exigences lors de la conception de Boiséo.

Avant de démarrer toute installation et prévoir la sécurité dans un ERP (Établissement Recevant du Public), il est nécessaire de savoir à quelle catégorie le complexe aquatique se rapporte.

Catégorie ERP en fonction de la capacité d'accueil :

- Catégorie ERP 1 : à partir de 1 501 personnes
- Catégorie ERP 2 : de 701 à 1 500 personnes
- Catégorie ERP 3 : de 301 à 700 personnes
- Catégorie ERP 4 : jusqu'à 300 personnes

|                     |                                                                                                                                                                                         |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Question 1.3<br>DT2 | <b>Rechercher</b> sur le document DT2 la capacité d'accueil du complexe Boiséo.<br><b>Indiquer</b> la catégorie ERP correspondante.                                                     |
| Question 1.4<br>DT2 | À l'aide du document DT2, <b>classer</b> en trois catégories, sociale, économique et environnementale, les exigences contenues dans l'exigence principale « Bassin de vie » id = « 1 ». |
| Question 1.5        | <b>Conclure</b> sur les causes des noyades, le savoir nager comme mission prioritaire et comment le complexe aquatique Boiséo répond à ce besoin.                                       |

## Partie 2 : comment faciliter l'accès des bassins aux personnes à mobilité réduite (P.M.R.) ?

En France, la loi n° 2005-102, du 11 février 2005, « Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », vise à garantir une égalité de droits pour tous avec notamment la possibilité de se déplacer et d'accéder comme tout un chacun aux services, commerces, équipements ...

Cette idée a été étendue aux personnes à mobilité réduite (P.M.R.). Les exigences à satisfaire sont décrites dans des arrêtés. Le document technique DT3 fournit des extraits de celui qui est actuellement en vigueur.

Les établissements recevant du public (E.R.P.), c'est-à-dire les magasins, bureaux, hôtels, piscines ..., doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap quel que soit celui-ci. Lors de la conception d'un bâtiment, comme le complexe aquatique Boiséo, des points de vigilance ont dû être définis pour rendre le bâtiment accessible à tous.

Étape 1, le parking : comment créer des zones de stationnement adaptées ?

Le parking prévu pour ce complexe aquatique contient 3 places pour les bus, 120 places pour les véhicules légers, 8 emplacements pour les motos. Un parc à vélos composé de 20 supports en arceaux complète l'équipement du stationnement.

|                     |                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Question 2.1<br>DT3 | À l'aide du document technique DT3, <b>préciser</b> comment la signalétique horizontale et verticale associée au stationnement d'une P.M.R. sont matérialisées (sur l'extrait du parking en bas du plan). |
| Question 2.2<br>DT3 | <b>Calculer</b> le nombre minimal de places adaptées à réserver aux P.M.R dans la zone de stationnement pour le public.                                                                                   |

Question 2.3 | À partir de l'échelle indiquée sur le document technique DT3, **mesurer** la longueur et la largeur d'une place de stationnement pour P.M.R.

DT3

**Calculer** les dimensions réelles de la place de stationnement en mètres.

Question 2.4 | À l'aide du document DT3, **conclure** vis-à-vis du respect de l'arrêté du 20 avril 2017 sur les dimensions des places de parking.

DT3

Étape 2, le cheminement extérieur : comment accéder sans effort et sans obstacle à l'entrée du bâtiment ?

Question 2.5 | À partir du document technique DT3, **relever** les altitudes et la longueur de la zone 3 ;

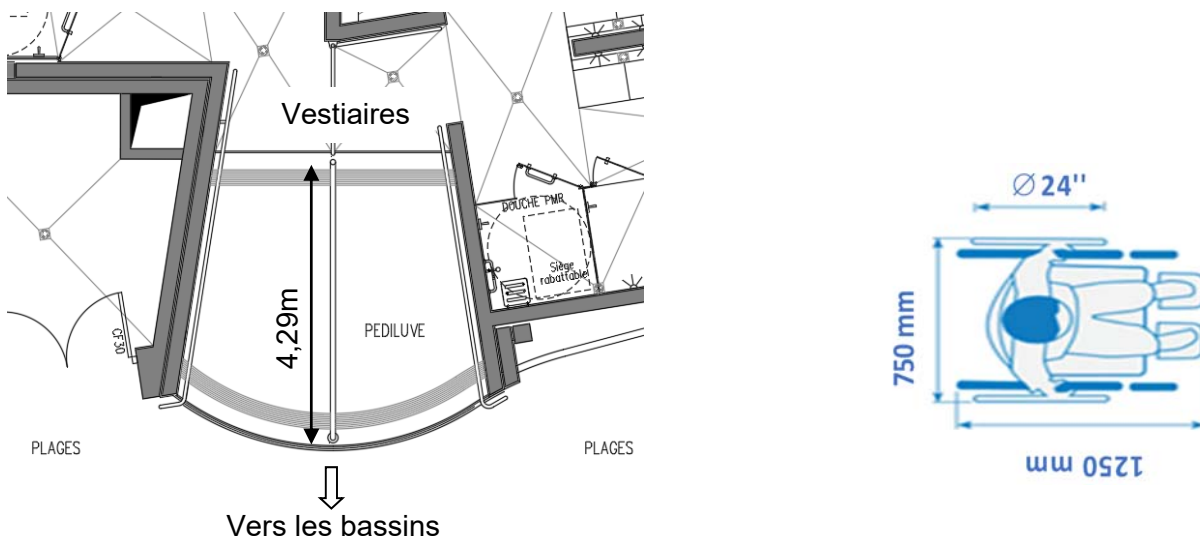
DT3

**calculer** la pente, en pourcentage, de la zone 3 ;

**justifier** l'existence de la zone 4.

Étape 3 : l'accès aux bassins respecte-t-il les normes ?

Les usagers du centre aquatique, après s'être dévêtus et avoir pris une douche, vont accéder aux bassins en passant obligatoirement par un pédiluve.



La figure ci-dessus donne le gabarit d'encombrement d'un fauteuil roulant. Une roue arrière de fauteuil a un diamètre de 24" (pouces), soit 610 mm.

Question 2.6 | **Relever** la longueur du pédiluve.

**Vérifier** que cette longueur est supérieure ou égale à 2 tours de roue de fauteuil pour s'assurer qu'elles soient entièrement nettoyées.

### Partie 3 : comment protéger les usagers contre les éléments climatiques ?

Un auvent couvre l'entrée du centre aquatique afin de limiter les effets de la neige et de la pluie sur les usagers.

- |                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Question 3.1<br>DT4 | Grâce au document technique DT4, <b>définir</b> la fonction assurée par le poteau étudié.                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Question 3.2<br>DT4 | Parmi les 4 sollicitations : traction ; compression ; flexion ; torsion ; <b>indiquer</b> celle que subit le poteau.                                                                                                                                                                                                                       |
| Question 3.3<br>DT4 | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Calculer</b> l'action permanente G appliquée au poteau, à partir de g et de S.</li><li>• <b>Calculer</b> l'action due à la neige <math>S_n</math> appliquée au poteau, à partir de <math>s_n</math> et de S.</li><li>• <b>Calculer</b> l'intensité de la force F appliquée au poteau.</li></ul> |
| Question 3.4<br>DT4 | <p>En prenant <math>F = 37 \text{ kN}</math>, <b>calculer</b> la contrainte subie par le poteau. <b>Déterminer</b> le coefficient de sécurité au regard de la limite d'élasticité du poteau.</p> <p>En <b>déduire</b> que le tube est correctement dimensionné.</p>                                                                        |

## Partie 4 : comment contrôler l'accès à la piscine Boiséo ?

À l'entrée de la piscine, des caisses permettent l'achat de billets sous différentes formes : billets uniques, abonnements, cartes rechargeables, etc. L'accès aux bassins se fait alors par un système de « tourniquets ».

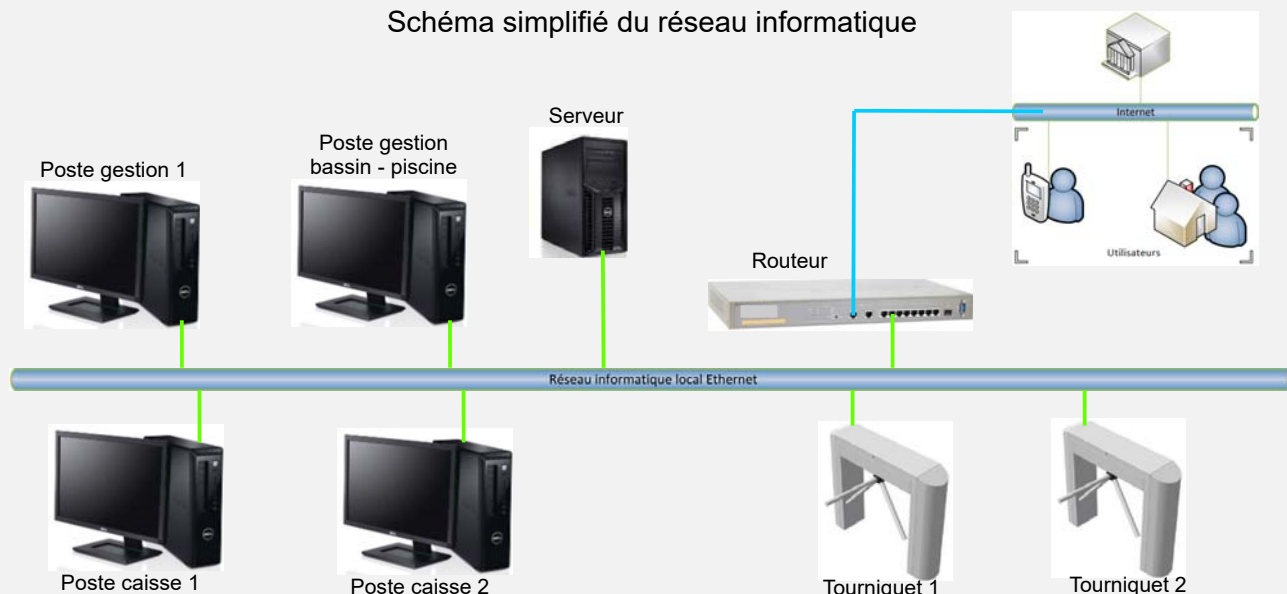
Le billet est lu et, s'il est valide, le « tourniquet » est débloqué pour autoriser le passage de la personne. Cette personne est alors comptabilisée parmi les présents au sein de l'établissement.

Dans le sens de la sortie, ce même tourniquet se débloque par appui sur un bouton poussoir et la personne est décomptée.



L'ensemble de ce système (tourniquets, caisses, etc) est connecté à un réseau informatique local dont l'architecture simplifiée est présentée ci-dessous.

Schéma simplifié du réseau informatique



### Configuration du réseau informatique

Question 4.1 | Sur le DR1, **proposer** dans les parties grisées des adresses IP des clients du réseau informatique local de la piscine « Boiséo ».

DR1

Question 4.2 | **Préciser** le nombre maximal de clients que l'on pourrait ajouter au réseau informatique.

### Contrôle du sens de passage

Chaque tourniquet permet de gérer les flux entrant et sortant des personnes. Un système d'alarme détecte les personnes circulant dans le mauvais sens.

Par exemple, si une personne souhaite sortir de la piscine, elle presse le BP « sortie » pour débloquent le tourniquet. Si le tourniquet tourne dans le sens du flux d'entrée, une alarme retentit. Il en est de même pour une personne qui souhaite accéder à la piscine.

Le personnel des caisses peut couper le signal d'alarme en acquittant le défaut.

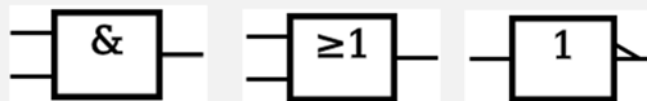
L'équation logique qui lance cette alarme est la suivante :

$$ALARME = ((SD.SED) + (ED.SSD)).\overline{AA}$$

Avec : SD : Sortie Demandée  
ED : Entrée Demandée  
SSD : Sens Sortie Détecté  
SED : Sens Entrée Détecté  
AA : Acquiescement Alarme

Question 4.3 | Sur le DR1, à partir de l'équation logique de l'alarme, **compléter** les parties  
DR1 | grisées de sa table de vérité partielle.

Question 4.4 | En utilisant les symboles ci-dessous, **représenter** le schéma logique de la  
sortie *ALARME*.



### Partie 5 : comment estimer les possibilités de récupération d'énergie solaire sur le toit de la piscine Boiséo et gérer le chauffage des bassins ?

Question 5.1 | À l'aide du document technique DT5, **calculer** la surface maximale  $S_t$  en  
DT5 |  $m^2$  de toiture de la piscine Boiséo sur laquelle il est possible d'installer des  
panneaux solaires (toitures terrasse 1 + terrasse 2).

Question 5.2 | À partir du document technique DT6, **relever** la valeur de l'irradiance  
DT6 | (rayonnement solaire) quotidienne moyenne en  $kW \cdot h \cdot m^{-2} \cdot jour^{-1}$ .

Question 5.3 | En prenant l'irradiance  $I = 3 \text{ kW} \cdot h \cdot m^{-2} \cdot jour^{-1}$ , et  $S_t = 350 \text{ m}^2$ , **calculer**  
l'énergie quotidienne théorique totale  $W_{tq}$  en  $kW \cdot h \cdot jour^{-1}$  récupérable sur  
les toitures des deux terrasses.

Question 5.4 | En prenant  $W_{tq} = 1000 \text{ kW}\cdot\text{h}\cdot\text{jour}^{-1}$ , et sachant que les panneaux solaires thermiques ont un rendement moyen de 80 %, **calculer** l'énergie quotidienne  $W_{psth}$  en  $\text{kW}\cdot\text{h}\cdot\text{jour}^{-1}$  récupérable par ces panneaux.

La régulation de température de l'eau des bassins de la piscine se fait à l'aide de capteurs implantés sur le circuit d'eau des bassins et sur le circuit du fluide caloporteur des panneaux solaires thermiques. À partir de ces relevés, la source d'énergie est sélectionnée pour chauffer l'eau des bassins.

Question 5.5 | Pour sélectionner la source d'énergie en fonction des températures de l'eau des bassins et du fluide caloporteur des panneaux solaires, **compléter** les zones grisées de l'algorithme du document réponse DR2.

## Partie 6 : comment optimiser la gestion des énergies pour le chauffage de l'eau des bassins, de l'eau chaude sanitaire et des locaux ?

La piscine Boiséo a un besoin important en énergie thermique destinée à :

- chauffer l'eau des bassins ;
- chauffer l'eau chaude sanitaire (ECS) pour les douches, les lavabos, et le local du personnel ;
- chauffer les locaux.

Question 6.1 | **Identifier** sur le diagramme des exigences DT2 les 3 sources qui alimentent la piscine en énergie.

DT2

**Préciser** pour chacune d'elles s'il s'agit d'une énergie renouvelable ou non-renouvelable, d'une énergie primaire ou secondaire.

Question 6.2 | De ces trois sources d'énergie, **préciser** celle qui devrait être mise en œuvre en priorité et pour quelles raisons.

La production d'énergie thermique est assurée par 3 systèmes :

- des panneaux solaires thermiques posés horizontalement sur le toit du bâtiment, d'une puissance de 45 kW ;
- trois pompes à chaleur (PAC) d'une puissance totale de 75 kW ;
- une chaudière à gaz d'une puissance de 700 kW.

Question 6.3 | **Calculer** la puissance maximum  $P_{MAX}$  que peuvent fournir ces trois modes de chauffage lorsqu'ils fonctionnent en même temps.

En fonctionnement nominal, c'est-à-dire pour maintenir la température de l'eau dans le bassin et chauffer les locaux, la consommation est de 300 kW. Cette puissance est prioritairement fournie par les panneaux solaires thermiques et les pompes à chaleur.

Question 6.4 | **Calculer** dans ce cas la puissance  $P_{ch}$  que doit fournir la chaudière à gaz.

**Déterminer** la marge de puissance  $P_{Marge}$  restant pour la chaudière à gaz.

La piscine est alimentée en eau par le réseau public. L'eau arrive à une température de 12°C.

Les bassins contiennent 660 m<sup>3</sup> d'eau.

Lors du remplissage des bassins, il faut chauffer l'eau pour qu'elle puisse atteindre sa température nominale de 28°C.

On rappelle que :  $W = \Delta\theta \cdot m \cdot C_p$

- $\Delta\theta$  : différence de température en °C
- $m$  : masse de l'eau en kg
- $C_p$  : chaleur massique de l'eau = 4185 J·kg<sup>-1</sup>·°C<sup>-1</sup>
- $W$  : énergie en Joule
- 1 m<sup>3</sup> d'eau a une masse de 1000 kg

Question 6.5 | **Calculer** la quantité d'énergie thermique  $W_{th}$  qu'il faut fournir pour chauffer l'eau.

**Exprimer** ce résultat en Joule puis en kW·h

On prendra une puissance disponible pour chauffer l'eau de 500 kW

Question 6.6 | **Déterminer** le temps en heures nécessaire à la montée en température de l'eau.

Le choix se porte sur une chaudière à gaz de puissance 700 kW.

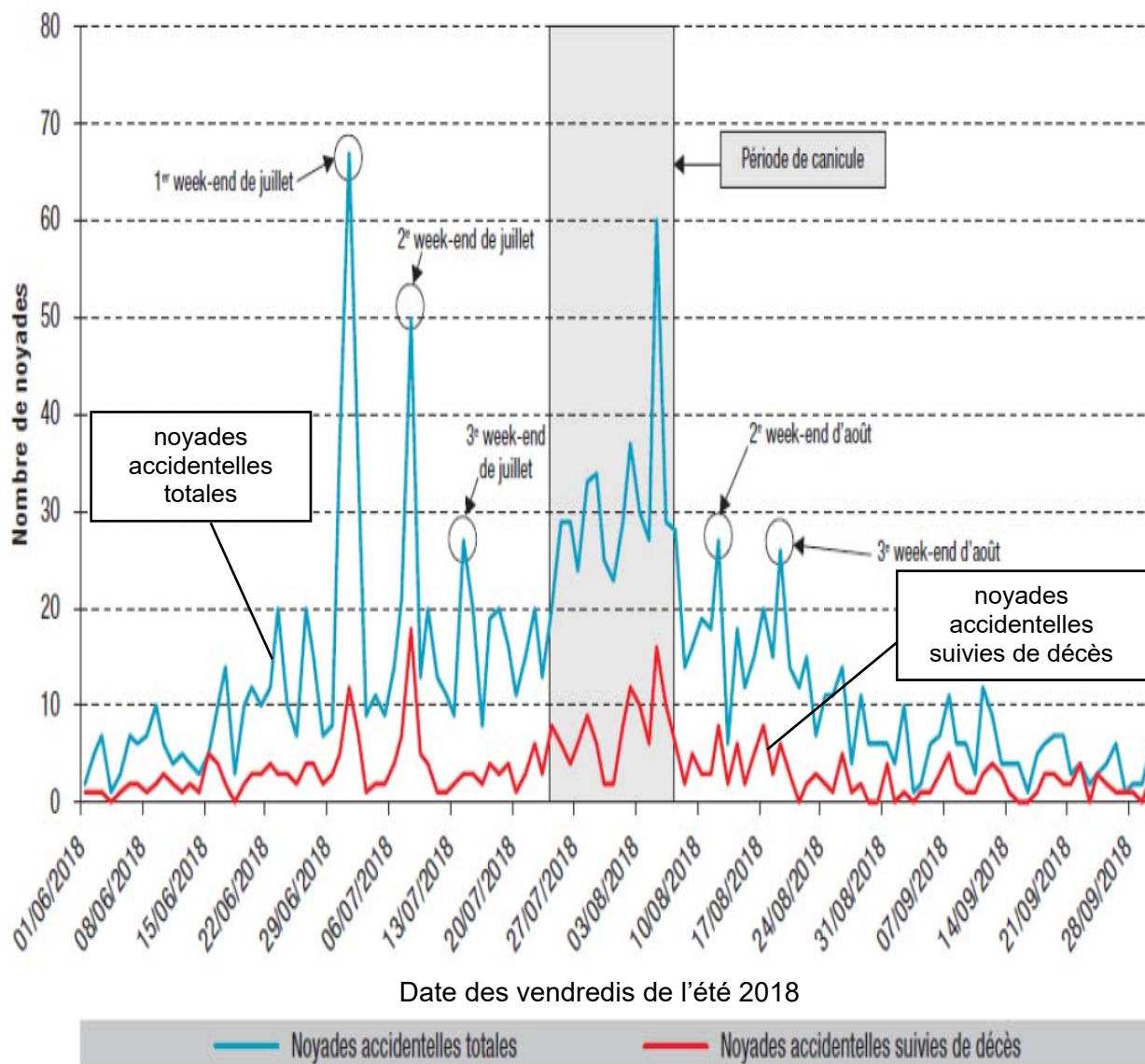
**Indiquer** l'avantage de disposer d'une chaudière de grande puissance.

## DT1 - Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades

### Extrait du rapport du Ministère des Sports, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

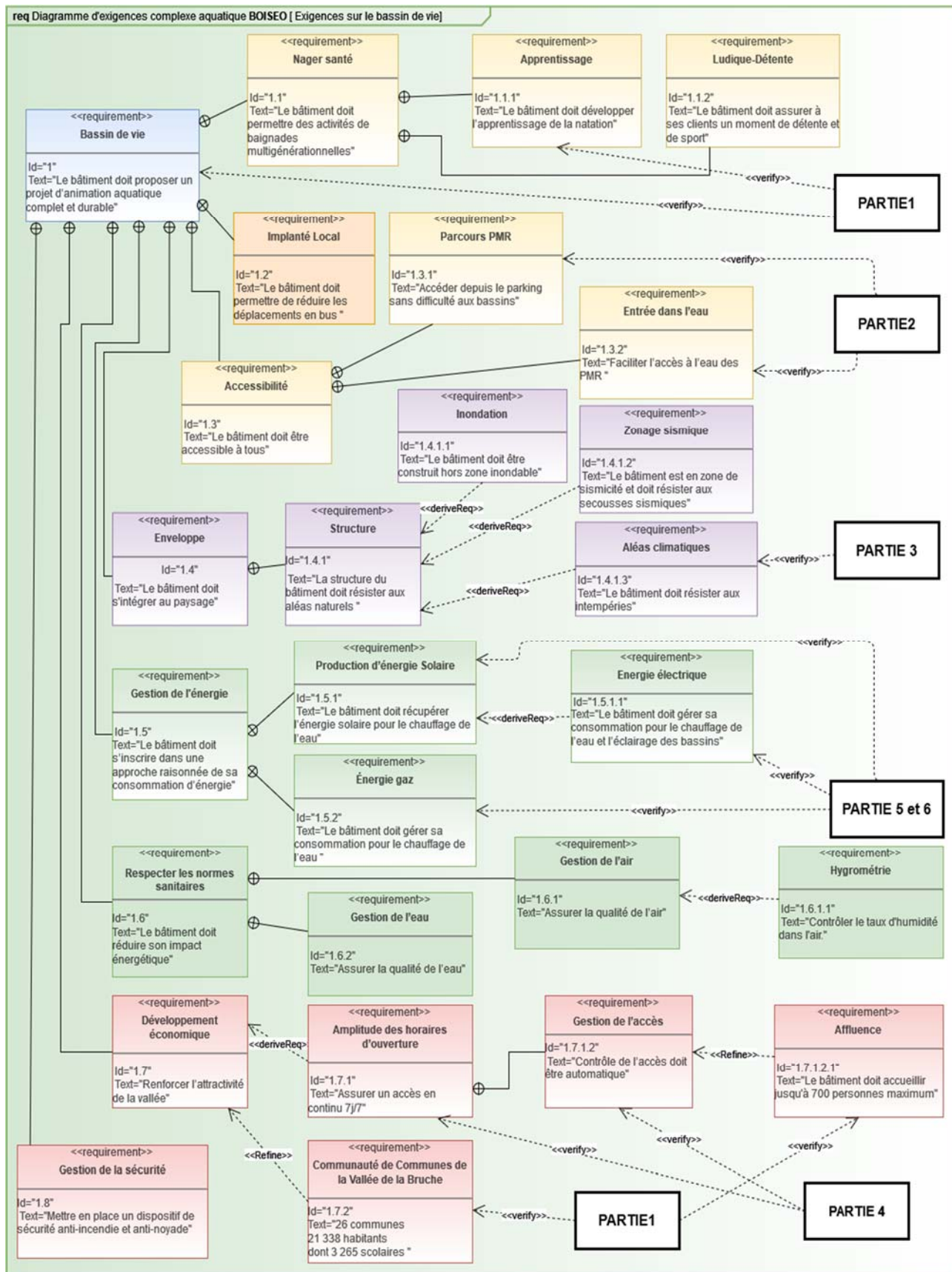
Chaque année est marquée, dans notre pays, par son lot de drames liés aux noyades. La gravité et le caractère récurrent de cette situation inquiètent et interpellent.

Nombre quotidien de noyades accidentelles durant l'été 2018, France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018 (N=1 649)\*



\* Il n'y avait pas d'information sur la date de la noyade pour 1 personne.

## DT2 - Diagramme SysML des exigences pour le complexe aquatique



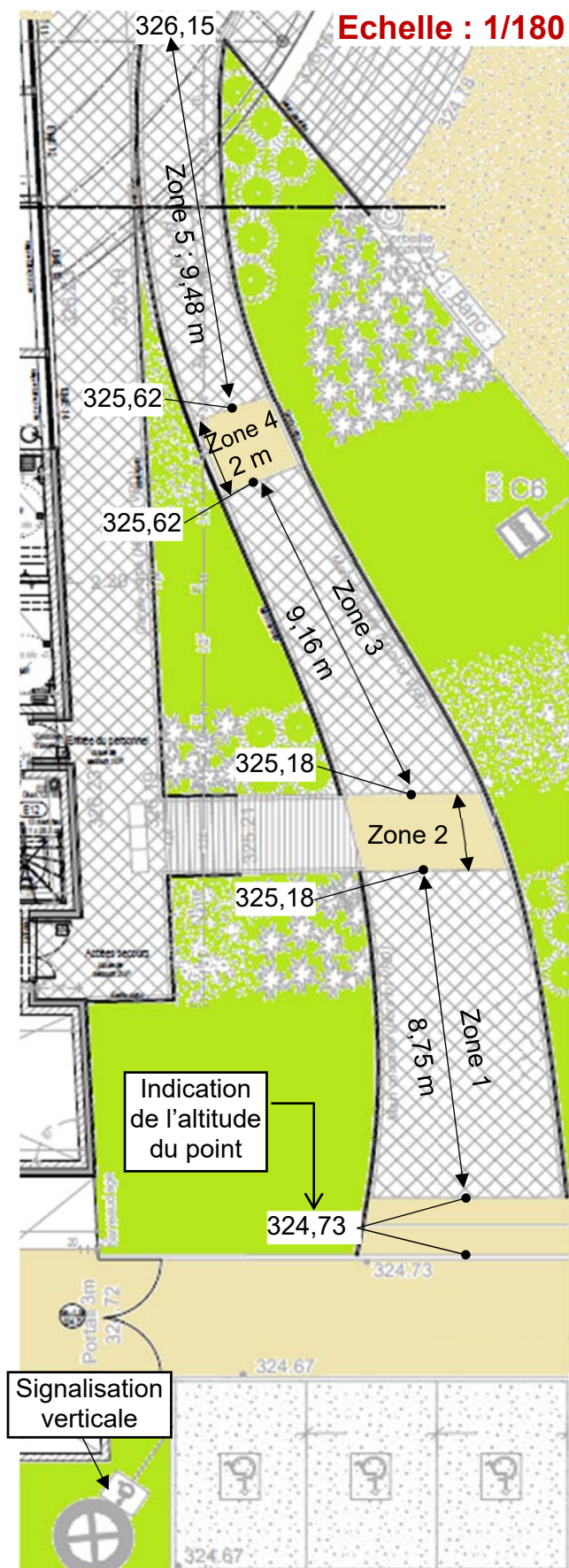
## DT3 - Stationnement - accès extérieur - texte réglementaire

### Etape 2

Extraits de l'arrêté du 20 avril 2017

#### Parvis et entrée

#### Place de parking

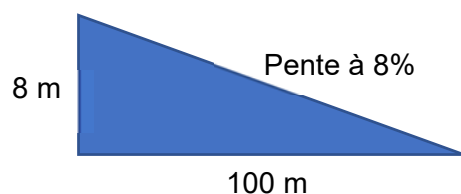


- Une place de stationnement adaptée est aisément repérable par tous à partir de l'entrée du parc de stationnement, elle est positionnée, dimensionnée et équipée de façon à permettre aux personnes titulaires de la carte « mobilité inclusion » et en particulier à une personne en fauteuil roulant ou à son accompagnateur, de stationner son véhicule au plus proche d'un cheminement accessible conduisant à une entrée ou une sortie de l'établissement.
- Les places adaptées destinées à l'usage du public représentent au minimum 2 % du nombre total de places prévues pour le public. Le nombre minimal de places adaptées est arrondi à l'unité supérieure. Au-delà de 500 places, le nombre de places adaptées, qui ne saurait être inférieur à 10, est fixé par arrêté municipal.
- La largeur minimale des places adaptées est de 3,30 m et leur longueur minimale est de 5 m.

#### Chemins

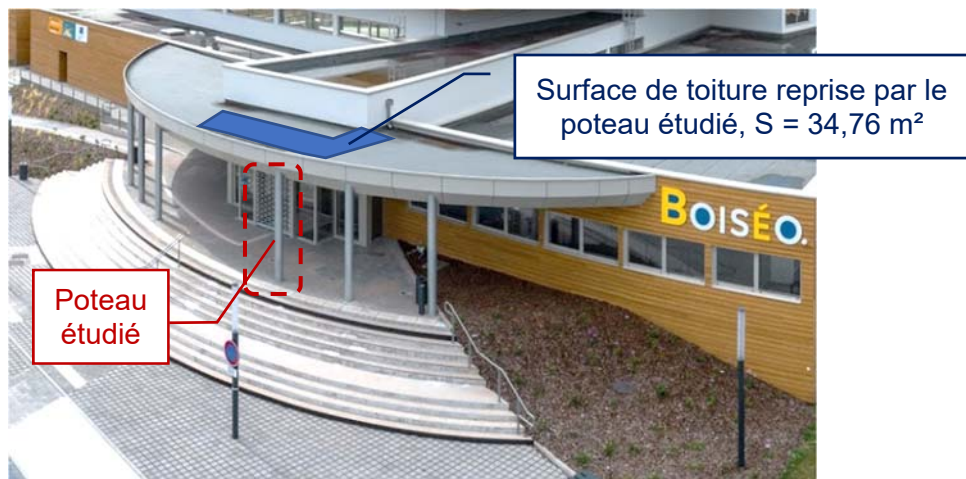
- Un cheminement accessible permet d'accéder à l'entrée principale, ou à une des entrées principales, des bâtiments depuis l'accès au terrain.
- Les cheminements doivent être de préférence horizontaux.
- Lorsqu'une dénivellation ne peut être évitée, un plan incliné de pente inférieure ou égale à 5 % est aménagé afin de la franchir. Les valeurs de pentes suivantes sont tolérées exceptionnellement :
  - jusqu'à 8 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 m ;
  - jusqu'à 10 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 m.
- Un palier de repos est nécessaire en haut et en bas de chaque plan incliné quelle qu'en soit la longueur. En cas de plan incliné de pente supérieure ou égale à 4 %, un palier de repos est nécessaire tous les 10 m.
- Le palier de repos permet à une personne debout mais à mobilité réduite ou à une personne en fauteuil roulant de s'arrêter ; il correspond à un espace rectangulaire de dimensions minimales 1,20 m × 1,40 m.

#### Rappel : calcul d'une pente



## DT4 - Auvent sur l'entrée

Mise en situation :



Source AP-MA

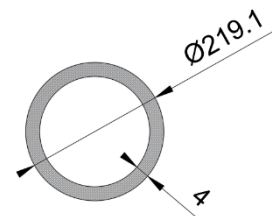
Modèle de chargement adopté pour le poteau :



avec :

- $F = 1,35 \times G + 1,5 \times S_n$  ;
  - surface d'auvent reprise par le poteau :  $S = 34,76 \text{ m}^2$  ;
  - $G$  = action permanente en kN (due au poids des éléments) sur  $S$ , résultante de  $g = 0,28 \text{ kN} \cdot \text{m}^{-2}$  s'appliquant sur  $1 \text{ m}^2$  d'auvent ;
  - $S_n$  = action de la neige en kN sur  $S$ , résultante de  $s_n = 0,45 \text{ kN} \cdot \text{m}^{-2}$  s'appliquant sur  $1 \text{ m}^2$  d'auvent ;
  - 1,35 et 1,5 coefficients de sécurité appliqués au chargement.

**Tube retenu :**      diamètre : 219,1mm  
                             Épaisseur : 4mm  
                             Section : 2703 mm<sup>2</sup>



**Matériau :**

Ce poteau est en acier S235 : sa limite élastique vaut  $R_e = 235 \text{ N} \cdot \text{mm}^{-2}$  (ou MPa)

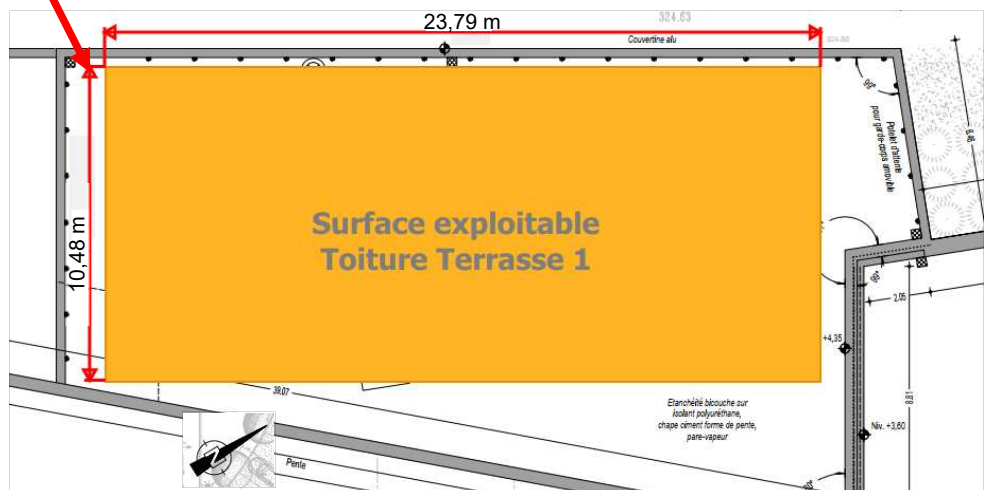
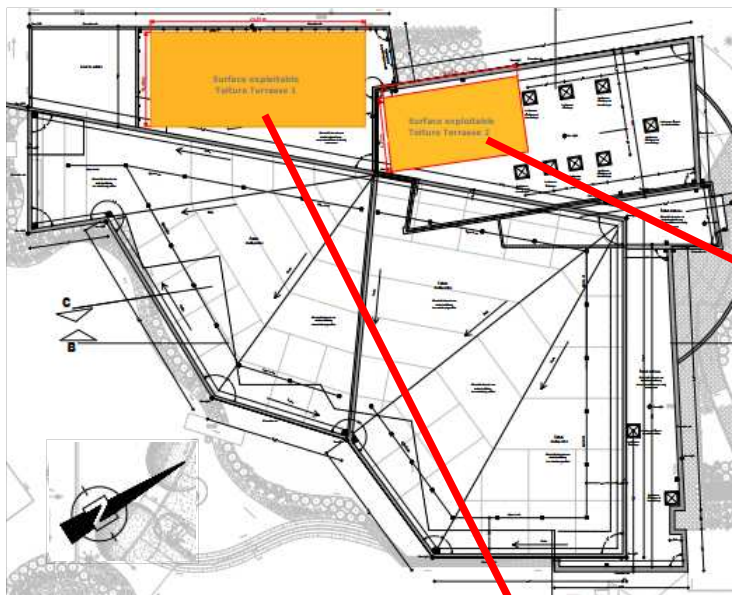
## DT5 - plans toiture piscine Boiséo

Photo aérienne réalisée durant le chantier

Source : <https://www.google.fr/maps/>



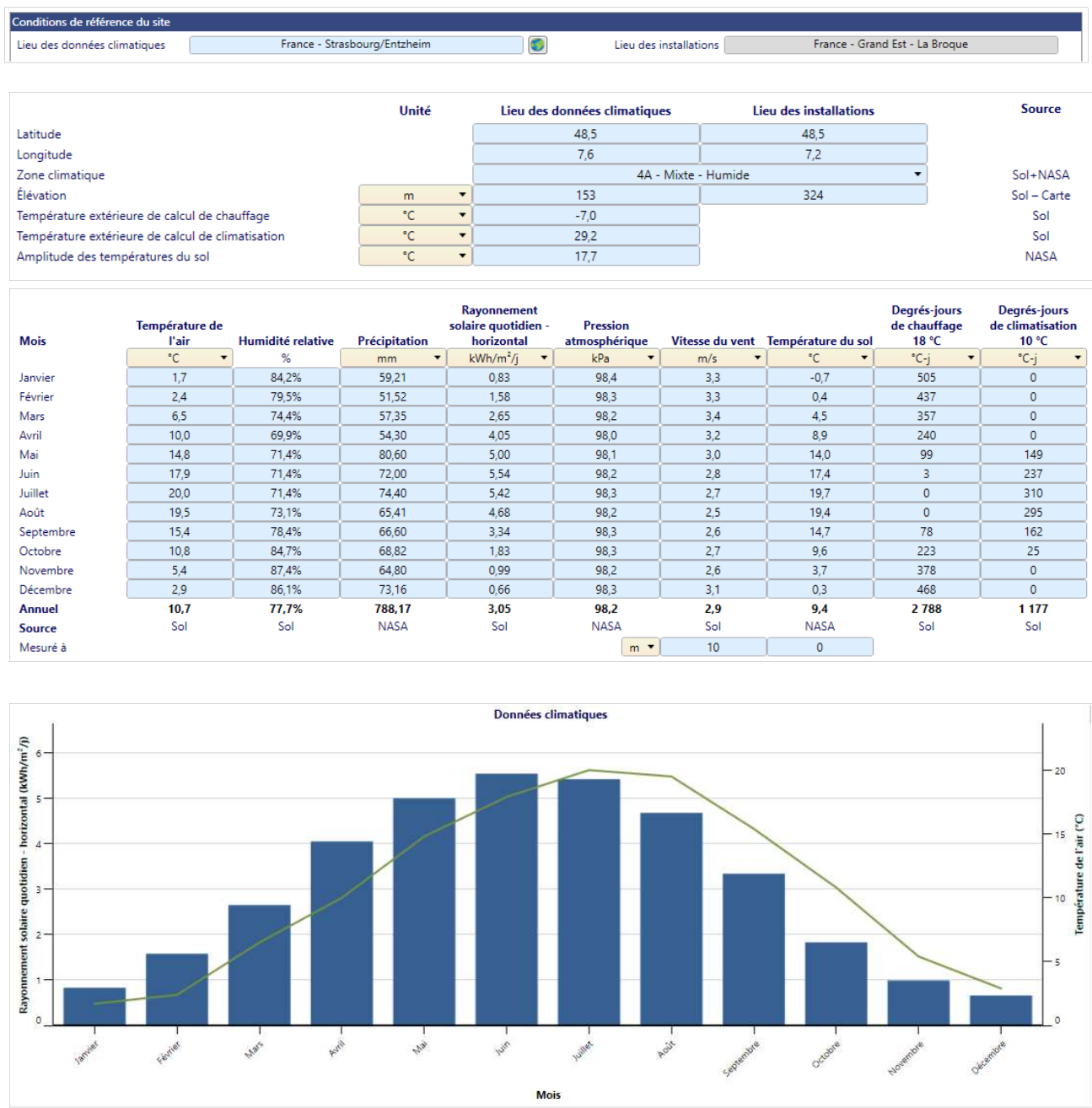
Plans toitures piscine Boiséo



# DT6 -Conditions climatiques de référence à La Broque

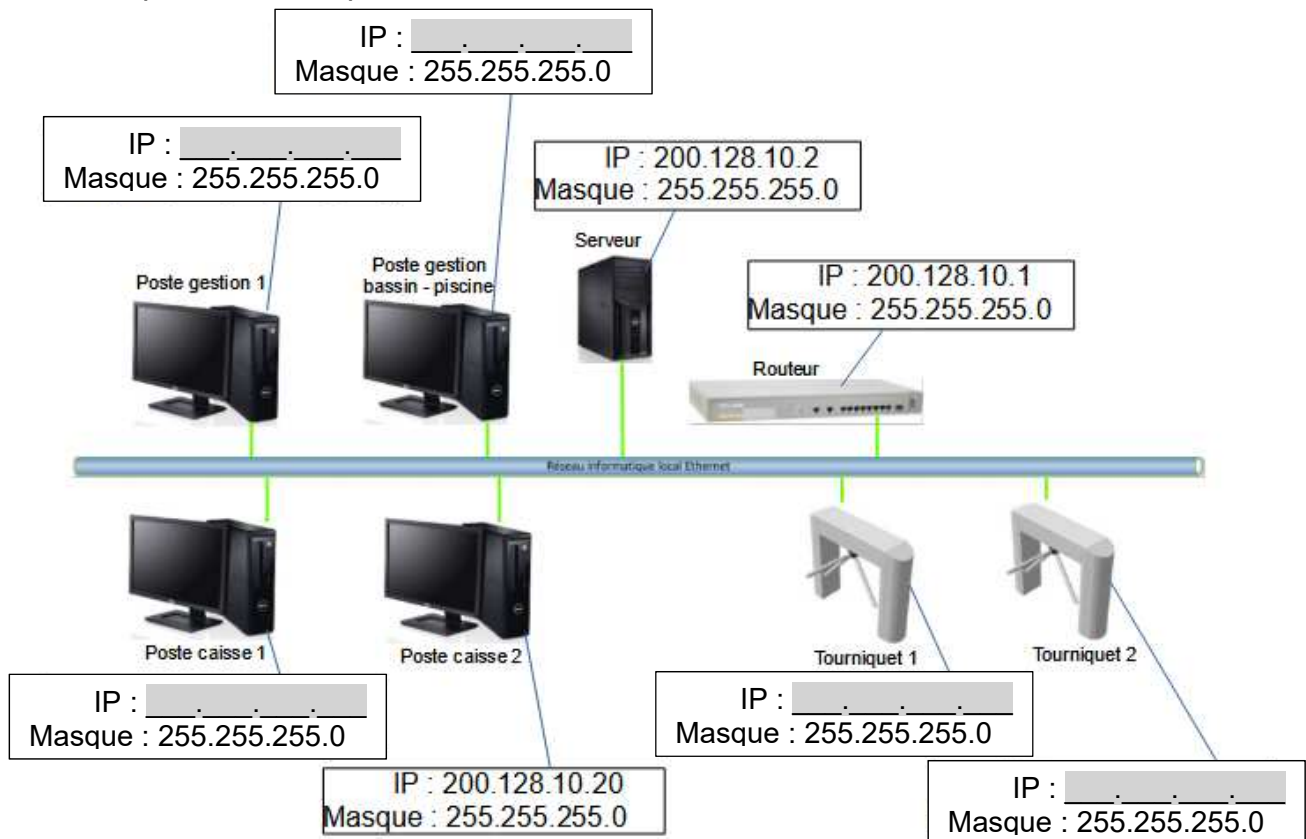
Les données statistiques ci-dessous permettent de connaître l'apport d'énergie solaire moyen par mois et par année d'un lieu géographique.

Les données ci-dessus concernent la ville de « La Broque » où est implantée la piscine Boiséo



## DOCUMENT RÉPONSES DR1 : réseau informatique et contrôle d'accès

Question 4.1 : **Proposer** dans les parties grisées des adresses IP des clients du réseau informatique local de la piscine « Boiséo ».



Question 4.3 : À partir de l'équation logique de l'alarme, **compléter** les parties grisées de sa table de vérité partielle.

$$ALARME = ((SD.SED) + (ED.SSD)).\overline{AA}$$

| SD | SED | ED | SSD | AA | ALARME |
|----|-----|----|-----|----|--------|
| 0  | 0   | 0  | 0   | 0  | 0      |
| 1  | 0   | 0  | 0   | 0  |        |
| 1  | 1   | 0  | 0   | 0  |        |
| 0  | 0   | 1  | 1   | 0  |        |
| 0  | 0   | 0  | 0   | 1  |        |
| 1  | 0   | 0  | 0   | 1  | 0      |
| 1  | 1   | 0  | 0   | 1  | 0      |
| 0  | 0   | 1  | 1   | 1  | 0      |

1.2

## DOCUMENT RÉPONSES DR2 : gestion des sources d'énergies

L'énergie thermique provenant des panneaux solaires thermiques est utilisée en permanence. Pour maintenir la température à une valeur constante, la pompe à chaleur vient compléter cet apport d'énergie de la manière suivante :

- Si l'écart de température entre le fluide caloporteur des panneaux solaires thermiques et l'eau des bassins est inférieur ou égale à 50°C, la pompe à chaleur est à l'état « MARCHE » pour compléter l'apport d'énergie.
- Si l'écart de température entre le fluide caloporteur des panneaux solaires thermiques et l'eau des bassins est supérieur à 50°C, la pompe à chaleur est à l'état « ARRÊT ».

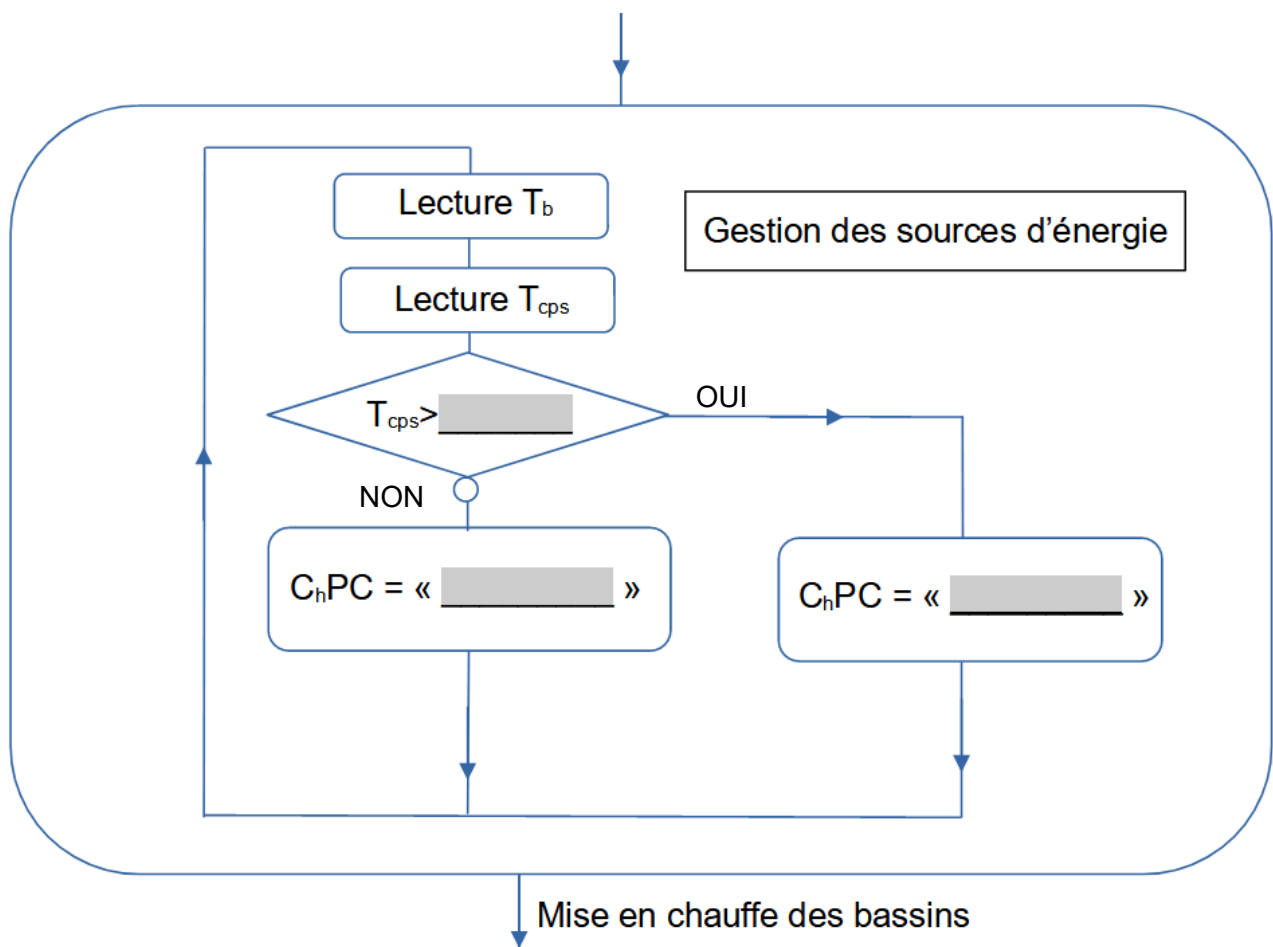
Remarque : le chauffage au gaz (chaudière à condensation), n'est utilisé que pour la mise en chauffe initiale des bassins.

Avec :  $T_b$  = Température de l'eau des bassins en °C

$T_{cps}$  = Température du liquide caloporteur des panneaux solaires thermiques

$C_hPC$  = Chauffage Pompe à Chaleur

**Algorithme à compléter :** Compléter les parties grisées  .



**NOM DE FAMILLE** (naissance) :  
(en majuscules)

**NOM DE FAMILLE** (naissance) :  
(en majuscules)

(en majuscules)

**PRENOM :**

**RENOM :**  
(en majuscules)

**N° candidat :**

**N° d'inscription :**



Liberté • Égalité • Fraternité

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Né(e) le :**

(Les numéros figurent sur la convocation, si besoin demander à un surveillant.)

## **Énergies et Environnement**

### ***Complexe aquatique de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche***

### ***Boiséo***



- **Présentation de l'étude et questionnaire..... pages 20 à 23**
- **Documents techniques DTS1 à DTS8 ..... pages 24 à 31**

## Mise en situation

La piscine Boiséo est située à La Broque dans le Bas-Rhin. Lors de sa conception, une attention toute particulière a été apportée aux consommations d'énergies afin de minimiser l'impact carbone. Ainsi, il est fait appel aux énergies renouvelables, notamment à l'énergie solaire ainsi qu'à des pompes à chaleur, pour le chauffage de l'eau.

La température de l'eau des bassins est portée à 28°C.

La solution technique retenue pour capter l'énergie solaire est une « natte solaire » posée horizontalement sur le toit du bâtiment.

## Travail demandé

---

### Partie A : quel est l'apport en énergie des nattes solaires ?

Une partie de l'énergie thermique nécessaire au fonctionnement de la piscine est fournie par des nattes solaires. Elles sont situées sur le toit de la piscine, leur surface réelle est de 300 m<sup>2</sup>.

L'énergie fournie par ces nattes solaires sert uniquement au chauffage de l'eau des bassins.

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Question A.1<br>DTS1 | À partir du DTS1, <b>citer</b> trois avantages pertinents à l'utilisation de nattes solaires pour le chauffage de l'eau des bassins.<br><br><b>Justifier</b> le choix de nattes solaires plutôt que de panneaux solaires photovoltaïques dont le rendement a pour valeur environ 20 %. |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

En considérant un apport d'énergie solaire de 1 kW·m<sup>-2</sup>.

|                      |                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Question A.2<br>DTS1 | <b>Calculer</b> la puissance solaire reçue $P_{abs}$ par les nattes solaires.<br><br>Compte-tenu du rendement annoncé par le fabricant (DTS1), <b>calculer</b> la puissance thermique $P_{th}$ fournie alors par les nattes solaires. |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

L'énergie solaire, comme l'énergie éolienne, est une énergie intermittente.

|              |                                                                                                                                                   |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Question A.3 | <b>Expliquer</b> la signification de l'expression « énergie intermittente ».<br><br><b>Justifier</b> en quoi l'énergie solaire est intermittente. |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Partie B : quel est l'apport en énergie renouvelable des pompes à chaleur ?

L'énergie thermique fournie par les pompes à chaleur sert uniquement au chauffage de l'eau des bassins.

Question B.1 | À partir du DTS3, **expliquer** ce qu'est le COP et le SCOP.

DTS3

**Justifier** l'intérêt d'utiliser des pompes à chaleur pour chauffer l'eau des bassins.

Question B.2 | À partir du DTS2 et en tenant compte de la température de l'eau des bassins et de l'efficacité énergétique, **déterminer** le type de pompe à chaleur adaptée au chauffage de l'eau de la piscine. (30WG, 61WG ou 30WGA).

DTS2

**Justifier** la réponse.

Le choix porte sur l'utilisation de trois pompes à chaleur 30WG-025.

Question B.3 | Dans les conditions d'utilisation HW1, **relever** à l'aide de DTS4 le COP et le SCOP d'une pompe à chaleur.

DTS4

Une pompe à chaleur 30WG - 025 a fourni sur une année de fonctionnement une énergie thermique de 90 000 kW·h.

Question B.4 | Compte tenu du SCOP déterminé à la question B3, **calculer** la quantité d'énergie électrique  $W_e$  consommée sur une année de fonctionnement.

**Conclure** quant à l'intérêt de la pompe à chaleur du point de vue des consommations d'énergie et de l'apport en énergie renouvelable.

L'exploitant de la piscine a installé des compteurs d'énergie en entrée et en sortie des pompes à chaleur. Il peut ainsi mesurer les consommations d'énergie.

Pour l'année 2020 il a mesuré :

- Consommation électrique des trois pompes à chaleur : 70 424 kW·h
- Production d'énergie thermique par les trois pompes à chaleur : 310 054 kW·h

Question B.5 | Compte tenu de ces mesures, **calculer** le SCOP des pompes à chaleur pour l'année 2020.

**Commenter** cette valeur en la comparant aux valeurs indiquées par le constructeur.

## Partie C : comment peut-on installer un éclairage du bassin sportif en toute sécurité ?

Un éclairage a été placé dans le bassin sportif, il permet d'éclairer le fond du bassin et de contribuer au décor de la piscine

L'utilisation d'énergie électrique en milieu humide ou immergé répond à des normes très strictes.

Question C.1 | À l'aide du DTS5, **déterminer** à quel volume appartiennent les projecteurs situés dans le bassin sportif (volume 0, 1 ou 2). **Justifier** la réponse.

DTS5

**Indiquer** les valeurs maximales des tensions d'alimentation autorisées en alternatif et en continu.

**Indiquer** la signification de « TBTS ».

Question C.2 | À l'aide des DTS6 et DTS7, **justifier** le choix des projecteurs du bassin du point de vue de la tension d'alimentation et de l'indice de protection (IP).

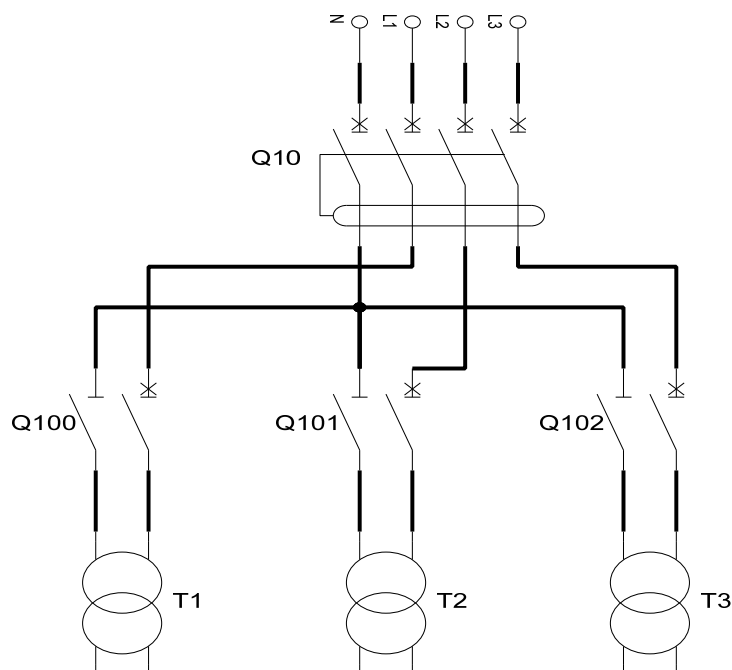
DTS6 – DTS7

**Relever** la puissance électrique d'un projecteur.

**Calculer** le courant absorbé par un projecteur

Le bassin sportif comporte 18 projecteurs alimentés en 12 V selon le schéma ci-après.

- T1, T2 et T3 sont des transformateurs 230 V~ / 12 V~.
- T1 et T2 alimentent chacun 9 projecteurs du bassin sportif.
- T3 alimente les projecteurs du bassin ludique.
- Q10 :  $I_n = 10\text{ A}$  ;  $I_{\Delta N} = 30\text{ mA}$



|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Question C.3         | <p><b>Indiquer</b> le nom de l'appareil Q10 et <b>préciser</b> son rôle dans l'installation électrique.</p> <p><b>Indiquer</b> la signification de : <math>I_n = 10\text{ A}</math> et <math>I_{\Delta n} = 30\text{ mA}</math>.</p> <p><b>Indiquer</b> le nom de l'appareil Q100 et <b>préciser</b> son rôle dans l'installation électrique.</p>                                                                                                                                                                       |
| Question C.4<br>DTS8 | <p><b>Calculer</b> le courant <math>I_{T1}</math> que doit fournir le transformateur T1 pour alimenter les 9 projecteurs en 12 V.</p> <p>T1 a une puissance nominale de 250 VA, <b>justifier</b> que cette puissance est suffisante pour alimenter les 9 projecteurs.</p> <p>Compte tenu de la puissance nominale de T1, <b>calculer</b> le courant nominal <math>I_p</math> au primaire de T1.</p> <p>À l'aide de DTS8, <b>choisir</b> Q100. <b>Indiquer</b> sa référence et son calibre en justifiant la réponse.</p> |
| Question C.5         | <p><b>Conclure</b> en récapitulant les différentes protections mises en place pour la protection des biens et des personnes sur l'installation d'éclairage des bassins.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

## Document technique DTS1 - Natte solaire

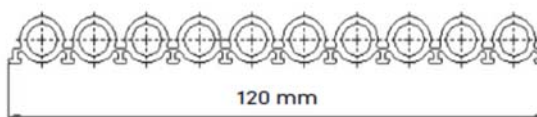
### DONNÉES TECHNIQUES

#### Natte solaire AST 120/10

|                                       |                                                                      |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Matière                               | EPDM                                                                 |
| Largeur                               | natte de 120 mm, composée de 10 petits tuyaux variable, jusqu'à 60 m |
| Longueur                              | 1,523 m <sup>2</sup> / m <sup>2</sup> de natte solaire               |
| Surface de captation active           |                                                                      |
| Poids des nattes                      | 5,5 kg / m <sup>2</sup>                                              |
| Vides                                 | 8,5 kg / m <sup>2</sup>                                              |
| Pleines                               | contenance 3,0 l / m <sup>2</sup>                                    |
| Débit par m <sup>2</sup>              | 80 – 100 l/h                                                         |
| Pression de service                   | 0,5 – 2,5 bar                                                        |
| Perte de charge                       | 0,2 – 0,3 mWs pour 20 m (par exemple)                                |
| Résistance aux écarts de températures | - 50°C à + 150 °C                                                    |
|                                       | Le tapis solaire ne craint pas le gel                                |
| Gain en énergie par jour              | jusqu'à 6 KWh / m <sup>2</sup>                                       |



La natte solaire AST 120/10



## LES AVANTAGES

### des systèmes de chauffage solaire AST

- La saison de baignade coïncide parfaitement avec la période d'utilisation de l'installation solaire.
- Réchauffement d'une grande quantité d'eau grâce à un rendement thermique des plus élevés pouvant atteindre 87%, grand débit
- Les piscines extérieures peuvent se passer d'un chauffage complémentaire si elles acceptent des variations de températures.
- Excellent rapport prix/performance = amortissement rapide
- Systèmes de fixation pour tous types de couverture de toiture
- Baisse des coûts d'exploitation
- Augmentation des recettes grâce au prolongement de la saison balnéaire
- L'étude des futures installations solaires est réalisée par des spécialistes d'AST
- L'installation est effectuée par nos propres techniciens spécialisés
- Savoir-faire basé sur plus de 300 000 m<sup>2</sup> de surface solaire installés depuis 1986
- AST est certifiée selon les normes ISO 9001 (gestion de qualité) et ISO 14001 (management environnemental)

### EXEMPLES DE SYSTÈMES DE FIXATION POUR LES TAPIS SOLAIRES AST



Rails en acier  
Grilles de fixation



Rails de fixation  
Système de clips en PVC rigide



Rails conçus spécialement pour  
les toits avec revêtement bitume

## AquaSnap<sup>®</sup>, la solution adéquate **pour chaque application**

**30WG**



SEER 12/7 °C jusqu'à **6,24**  
SEPR 12/7 °C jusqu'à **7,13**  
SCOP 30/35 °C jusqu'à **6,37**



**CHAUFFAGE ET  
REFROIDISSEMENT**

**61WG**



SCOP 47/55 °C jusqu'à **5,14**  
Température élevée jusqu'à  
**65 °C**



**APPLICATIONS  
DE CHAUFFAGE**

**30WGA**



EER 12/7 °C jusqu'à **3,94**



**APPLICATIONS  
DE FROID**

## Document technique DTS3 - COP et SCOP

Carrier s'engage à limiter l'impact environnemental de ses produits et solutions et à réduire la consommation d'énergie. Cet engagement est dans la lignée des objectifs du plan climat européen à l'horizon 2030 :



### Écoconception

L'écoconception tient compte de l'impact d'un produit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie et joue un rôle essentiel pour atteindre les objectifs de 2030. Dans l'Union européenne, la Directive Écoconception établit des exigences obligatoires en matière d'efficacité énergétique pour tous les produits liés à l'énergie (ERP), notamment les produits de climatisation. Cette directive incite donc le marché à s'éloigner des produits à faible performance en exigeant des fabricants qu'ils développent des produits moins énergivores.

### Calcul du SCOP

Le SCOP est le rapport entre la demande annuelle de chauffage et la consommation annuelle d'énergie sur une saison entière de chauffage.

$$\text{SCOP} = \frac{\text{DEMANDE ANNUELLE DE CHAUFFAGE}}{\text{CONSOMMATION ANNUELLE D'ÉNERGIE}^*}$$

\* Consommation annuelle d'énergie :  
- Compresseur en marche (SCOPon)  
- Chaudière d'appoint pour compléter la puissance de la pompe à chaleur  
- Compresseur arrêté : thermostat arrêté, veille, mode arrêté et résistance de carter

### Nouvel indicateur de l'efficacité énergétique

Le coefficient SCOP est un nouvel indicateur européen destiné à évaluer l'efficacité énergétique des pompes à chaleur. Auparavant, c'était le coefficient de performance (COP) qui était utilisé pour mesurer le rapport de la puissance consommée à la puissance produite en mode chauffage. Comme ces valeurs ne concernaient qu'un seul point de fonctionnement, elles n'étaient pas représentatives du fonctionnement pendant la saison de chauffage. Le coefficient SCOP est plus représentatif dans la mesure où le calcul de performance inclut les variations saisonnières.

### $\eta_s$ : indicateur de l'efficacité énergétique primaire saisonnière

Pour comparer l'efficacité énergétique de produits utilisant des sources d'énergie différentes, tels que les chaudières (gaz, fioul) et les pompes à chaleur électriques, le règlement Écoconception a introduit une nouvelle mesure exprimée en énergie primaire :  $\eta_s$  (eta s).

$$\eta_s = \text{SCOP} / 2,5^* \times 100 - i^{**}$$

#### Énergie primaire



En Europe, il faut en moyenne 2,5 kW\*\*\* d'énergie primaire pour générer 1 kW d'électricité.

\*\*Pompe à chaleur air-eau :  $i = 3$   
Pompe à chaleur eau-eau :  $i = 8$

\*\*\* Source : règlement UE 813/2013

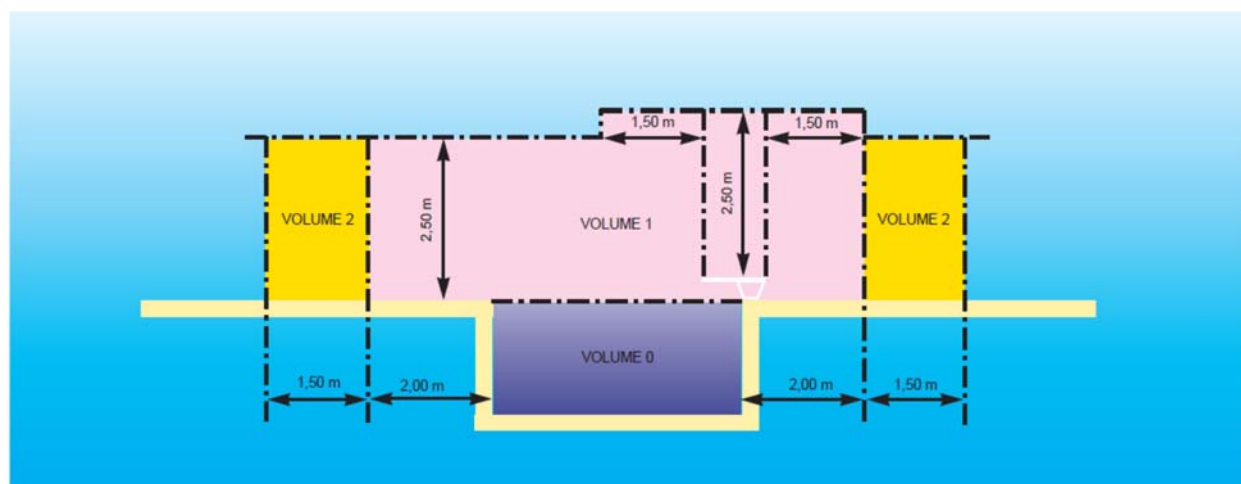
# Caractéristiques techniques



| 30WG                                              |     |                                              |         | 020  | 025  | 030  | 035  | 040  | 045  | 050  | 060  | 070  | 080  | 090  |
|---------------------------------------------------|-----|----------------------------------------------|---------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| CHAUFFAGE                                         |     |                                              |         |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Performances à pleine charge*                     | HW1 | Puissance nominale                           | kW      | 28   | 33   | 35   | 41   | 47   | 52   | 65   | 73   | 81   | 93   | 103  |
|                                                   |     | COP                                          | kW/kW   | 3,59 | 3,63 | 3,61 | 3,60 | 3,67 | 3,61 | 3,58 | 3,62 | 3,54 | 3,70 | 3,56 |
|                                                   | HW3 | Puissance nominale                           | kW      | 30   | 35   | 38   | 44   | 50   | 56   | 70   | 77   | 89   | 101  | 114  |
|                                                   |     | COP                                          | kW/kW   | 5,53 | 5,53 | 5,49 | 5,52 | 5,49 | 5,51 | 5,58 | 5,48 | 5,53 | 5,46 | 5,50 |
| Efficacité saisonnière**                          | HW1 | SCOP <sub>30/35°C</sub>                      | kW/kW   | 5,46 | 5,45 | 5,36 | 5,40 | 5,35 | 5,38 | 6,12 | 6,08 | 6,09 | 6,11 | 6,09 |
|                                                   |     | η <sub>s heat</sub> <sub>30/35°C</sub>       | %       | 211  | 210  | 206  | 208  | 206  | 207  | 237  | 235  | 235  | 236  | 235  |
|                                                   | HW3 | SCOP <sub>47/55°C</sub>                      | kW/kW   | 4,36 | 4,37 | 4,34 | 4,37 | 4,40 | 4,34 | 4,91 | 4,96 | 4,85 | 5,08 | 4,91 |
|                                                   |     | η <sub>s heat</sub> <sub>47/55°C</sub>       | %       | 167  | 167  | 166  | 167  | 168  | 166  | 188  | 190  | 186  | 195  | 188  |
|                                                   |     | Prated <sub>47/55°C</sub>                    | kW      | 32   | 37   | 40   | 47   | 54   | 59   | 75   | 83   | 93   | 106  | 118  |
|                                                   |     | Etiquette énergétique                        |         | A++  | A++  | A++  | A++  | A++  | A++  | -    | -    | -    | -    | -    |
| REFROIDISSEMENT                                   |     |                                              |         |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Unité standard                                    | CW1 | Puissance nominale                           | kW      | 25   | 29   | 32   | 37   | 42   | 47   | 58   | 63   | 74   | 84   | 95   |
| Performances à pleine charge*                     |     | EER                                          | kW/kW   | 4,72 | 4,72 | 4,69 | 4,73 | 4,69 | 4,72 | 4,72 | 4,65 | 4,69 | 4,65 | 4,68 |
|                                                   |     | Classe Eurovent                              |         | B    | B    | B    | B    | B    | B    | B    | B    | B    | B    | B    |
|                                                   | CW2 | Puissance nominale                           | kW      | 34   | 39   | 43   | 50   | 57   | 66   | 79   | 86   | 102  | 113  | 129  |
|                                                   |     | EER                                          | kW/kW   | 6,42 | 6,10 | 6,03 | 6,04 | 5,90 | 6,06 | 6,12 | 5,95 | 6,19 | 5,93 | 6,13 |
| Efficacité saisonnière*                           |     | Classe Eurovent                              |         | A    | A    | A    | A    | A    | A    | A    | A    | A    | A    | A    |
|                                                   |     | SEER <sub>12/7°C</sub> Comfort low temp.     | kW/kW   | 4,94 | 4,97 | 4,88 | 4,84 | 4,81 | 4,72 | 5,60 | 5,62 | 5,49 | 5,57 | 5,62 |
|                                                   |     | SEPR <sub>12/7°C</sub> Process high temp.    | kW/kW   | 6,42 | 6,44 | 6,26 | 6,22 | 6,26 | 6,31 | 6,63 | 6,50 | 6,48 | 6,59 | 6,62 |
|                                                   |     | SEER <sub>23/18°C</sub> Comfort medium temp. | kWh/kWh | 5,96 | 5,76 | 5,62 | 5,60 | 5,52 | 5,57 | 6,56 | 6,33 | 6,19 | 6,22 | 6,14 |
|                                                   |     | SEPR <sub>23/18°C</sub> Process medium temp. | kWh/kWh | 3,86 | 4,23 | 4,41 | 4,32 | 4,44 | 3,98 | 4,24 | 4,83 | 4,65 | 4,89 | 4,87 |
|                                                   |     |                                              |         |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Poids en fonctionnement <sup>(1)</sup>            |     |                                              | kg      | 191  | 200  | 200  | 207  | 212  | 220  | 386  | 392  | 403  | 413  | 441  |
| Niveaux sonores <sup>(2)</sup>                    |     |                                              |         |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Niveau de puissance acoustique, unité standard    |     |                                              | dB(A)   | 67   | 68   | 69   | 69   | 70   | 70   | 72   | 72   | 72   | 73   | 73   |
| Niveau de puissance acoustique, option 257        |     |                                              | dB(A)   | 65   | 66   | 66   | 67   | 68   | 68   | 68   | 69   | 69   | 69   | 70   |
| Niveau de puissance acoustique, options 257 + 258 |     |                                              | dB(A)   | 60   | 62   | 62   | 62   | 64   | 63   | 65   | 65   | 65   | 66   | 66   |
| Dimensions, unité standard <sup>(3)</sup>         |     |                                              |         |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Longueur                                          |     |                                              | mm      | 600  | 600  | 600  | 600  | 600  | 600  | 880  | 880  | 880  | 880  | 880  |
| Largeur                                           |     |                                              | mm      | 1044 | 1044 | 1044 | 1044 | 1044 | 1044 | 1474 | 1474 | 1474 | 1474 | 1474 |
| Hauteur                                           |     |                                              | mm      | 901  | 901  | 901  | 901  | 901  | 901  | 901  | 901  | 901  | 901  | 901  |

## NORME ELECTRIQUE C15-100

### LES VOLUMES DE PROTECTION



#### GÉNÉRALITÉS

La norme C 15-100 est un important ouvrage, se présentant sous la forme de plusieurs centaines de pages de recommandations et de prescriptions techniques traitant de la conception, de la réalisation, de la vérification et de l'entretien des installations électriques alimentées sous une tension au plus égale à 1000 volts en courant alternatif ou 1500 volts en courant continu (basse tension). Les installations de piscines fonctionnant en 230 ou 400 volts sont donc bien concernées par cette norme.

Dans sa partie n° 7, section 702, la norme C 15-100 traite des installations de piscines et donne les prescriptions s'appliquant aux piscines, y compris les pédiluves et aux volumes les entourant, dans lesquels le risque de choc électrique est augmenté en raison de la réduction de la résistance électrique du corps humain et de son contact avec le potentiel de la terre.

Dans ce but, la norme C 15-100 considère 3 volumes distincts :

- Le volume "0" : celui-ci comprend l'intérieur du bassin et les parties des ouvertures (escaliers...) essentielles dans les parois ou dans le fond et qui sont accessibles par les personnes se trouvant dans le bassin.

- Le volume "1" : il est limité d'une part par la surface verticale située à 2 m des bords du bassin et, d'autre part, par le sol (ou toute autre surface) où peuvent se tenir les personnes et le plan horizontal situé à 2,50 m au-dessus du sol.

Si la piscine comporte des plongeurs, plots de départ..., le volume "1" comprend le volume limité par la surface verticale située à 1,50 m autour de ces plongeurs ou plots de départ, et le plan horizontal situé à 2,50 m au-dessus de la surface la plus élevée sur laquelle les personnes peuvent se trouver.

- Le volume "2" : celui-ci est limité d'une part par la surface verticale extérieure du volume "1" et la surface parallèle située à 1,50 m de la première et, d'autre part, par le sol ou la surface où peuvent se tenir les personnes et le plan horizontal situé à 2,50 m du sol ou de la surface.

#### CHOIX ET MISE EN ŒUVRE DES MATÉRIELS ÉLECTRIQUES

On entend par "appareillage" les prises de courant, interrupteurs, boîtiers... constituant une installation électrique.

On entend par "appareils d'utilisation" les matériels équipant la piscine, projecteurs, pompes, luminaires...

##### Volume "0"

- Aucun appareillage ou appareil d'utilisation n'est accepté dans le volume "0" à moins que celui-ci ne fonctionne en Très Basse Tension de Service (TBTS), soit 12 volts en alternatif ou 30 volts en continu. Les projecteurs de piscines 300 Watts/12 volts sont donc autorisés. Dans ce cas, la source de sécurité (le transformateur) sera bien évidemment à l'extérieur des volumes "0", "1" et "2".

##### Volume "1"

- Aucun appareillage n'est admis dans le volume "1", sauf s'il est alimenté en TBTS. Une prise de courant protégée par un disjoncteur différentiel de 30 mA est acceptée à 1,25 m du bassin.

- Aucun appareil d'utilisation n'est admis dans le volume "1", sauf s'il est alimenté en TBTS.

##### Volume "2"

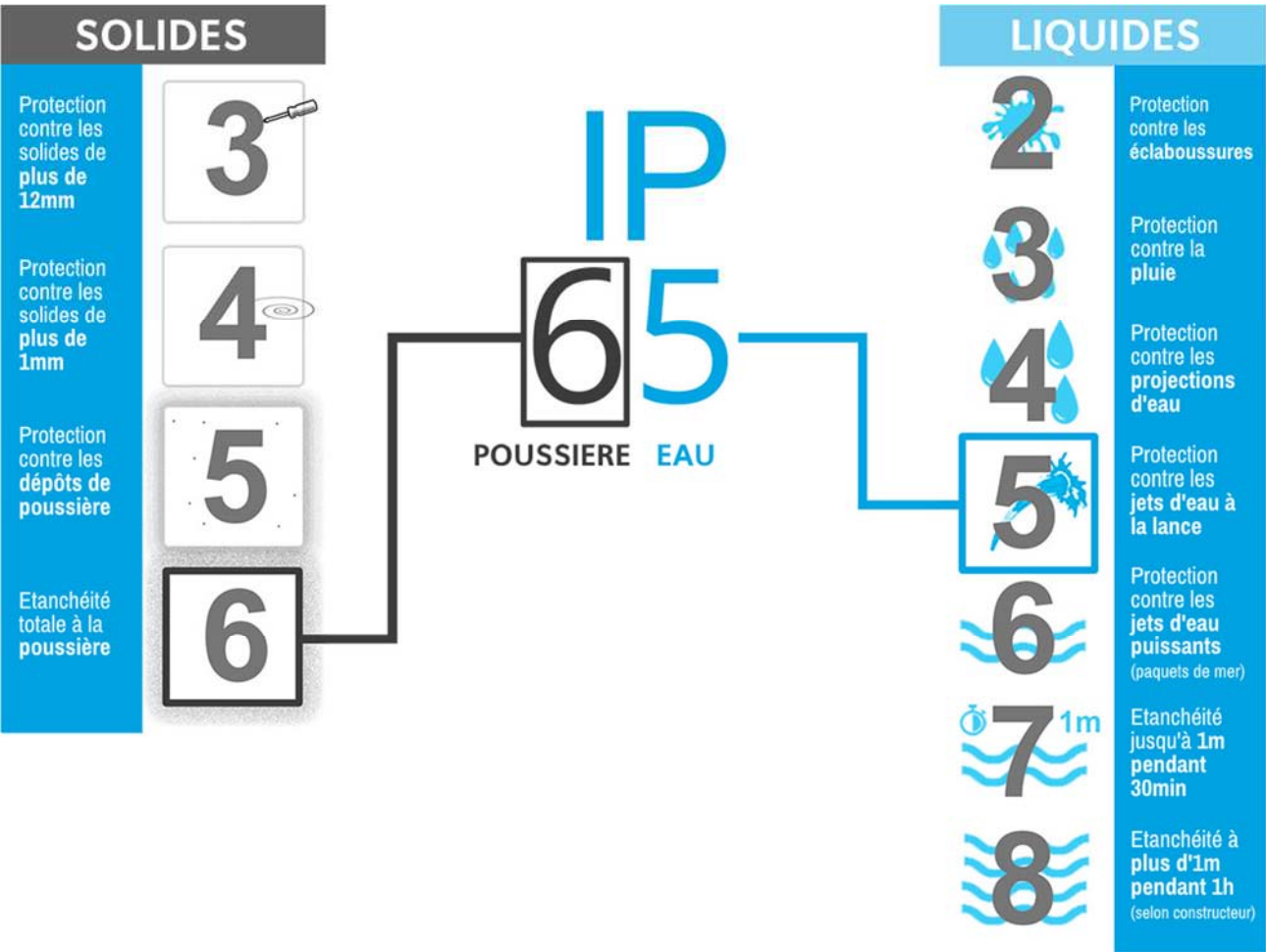
- Les appareillages sont acceptés dans le volume "2", sous réserve d'être, soit alimentés en TBTS, soit protégés par un disjoncteur différentiel de 30 mA, soit alimentés par un transformateur de séparation.

- Les appareils d'utilisation sont acceptés dans le volume "2", sous réserve d'être, soit alimentés en TBTS, soit protégés par un disjoncteur différentiel de 30 mA, soit alimentés par un transformateur de séparation. Les luminaires seront obligatoirement classe II.



### SPOT LED 12W 12V IP68 POUR PISCINE - Bleu

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Puissance: (en Watt)          | 12W       |
| Tension: (en Volt)            | 12V AC    |
| Fréquence: (en Hertz)         | 50-60Hz   |
| Luminosité: (en Lumens)       | 1080 lm   |
| Angle d'éclairage:            | 120°      |
| Indice de Protection: (en IP) | IP68      |
| Longueur du fil connecteur:   | 1m40      |
| Diamètre: (en millimètre)     | 245mm     |
| Hauteur: (en millimètre)      | 60mm      |
| Durée de vie: (en +/- heures) | ~ 20 000h |
| Classe énergétique:           | F         |
| Garantie:                     | 2 ans     |
| Certification:                | CE & RoHS |





Protection tertiaire  
Disjoncteurs à bornes décalées, 4500 6 kA

Disjoncteurs  
MHT, MJT,  
Courbes "B", "C"

4500 NF EN 60898-1  
6 kA NF EN 60947-2

Défauts magneto-thermiques  
signalés par voyants  
(couleur jaune)

Montage possible sous la  
barre de pontage 3 Ph + N  
KBN663x ou KBN863x  
voir page A.179

Pour conducteur cuivre  
**Capacité de raccordement**  
- 10<sup>2</sup> fil souple  
- 16<sup>2</sup> fil rigide

 Certifiés selon  
NF EN 60898-1

Conformes selon  
NF EN 60947-2



MHT716

| Désignation                                                                                 | In   | Larg.                                                                                  | Réf. c <sup>iale</sup> |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------|
|                                                                                             |      |                                                                                        | courbe B               | courbe C |
| Disjoncteurs<br>1 Ph + N<br>courbes "B, C"                                                  | 2 A  | 1   | -                      | MJT702   |
|                                                                                             | 6 A  | 1   | MHT706                 | MJT706   |
|  4500 6 kA | 10 A | 1   | MHT710                 | MJT710   |
|                                                                                             | 16 A | 1   | MHT716                 | MJT716   |
|                                                                                             | 20 A | 1   | MHT720                 | MJT720   |
|                                                                                             | 25 A | 1   | MHT725                 | MJT725   |
|                                                                                             | 32 A | 1   | MHT732                 | MJT732   |
|                                                                                             | 40 A | 1  | MHT740                 | MJT740   |

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.